

ASSEMBLÉE NATIONALE4 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 6381 à 6413

présentés par
M. Migaud
et 31 membres du groupe Socialiste

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant :**

Au plus tard au 1^{er} janvier 2007 le Gouvernement transmet au Parlement un rapport détaillé examinant l'évolution des tarifs du service public de l'électricité par rapport au changement de statut et à l'ouverture du marché depuis 2004.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement pose le principe d'un rapport sur les conséquences du changement de statut d'EDF et GDF sur le service public et les usagers. Il s'inscrit parfaitement dans la logique des directives 2003/54/CE et 2003/55/CE sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel qui prévoient ce type de rapport de la part de la commission pour l'information du parlement européen.

Ces amendements identiques ont été déposés par 32 membres du groupe Socialiste :

Adt n° 6381 de M. Migaud
Adt n° 6382 de M. Bataille
Adt n° 6383 de M. Gaubert
Adt n° 6384 de M. Ducout
Adt n° 6385 de M. Le Déaut
Adt n° 6386 de M. Habib
Adt n° 6387 de M. Brottes
Adt n° 6388 de M. Bonrepaux
Adt n° 6389 de M. Aubron
Adt n° 6390 de M. Balligand
Adt n° 6391 de M. Bascou
Adt n° 6392 de M. Besson
Adt n° 6393 de M. Bono
Adt n° 6394 de M. Cohen
Adt n° 6395 de Mme Darciaux
Adt n° 6396 de M. Dehoux
Adt n° 6397 de M. Dosé
Adt n° 6398 de M. Dumas
Adt n° 6399 de M. Dumont
Adt n° 6400 de M. Emmanuelli
Adt n° 6401 de Mme Gaillard
Adt n° 6403 de Mme Génisson
Adt n° 6404 de M. Gorce
Adt n° 6405 de M. Gouriou
Adt n° 6406 de M. Jung
Adt n° 6407 de M. Lambert
Adt n° 6408 de M. Launay
Adt n° 6409 de Mme Lebranchu
Adt n° 6410 de M. Nayrou
Adt n° 6411 de Mme Saugues
Adt n° 6412 de M. Tourtelier
Adt n° 6413 de M. Vergnier